

LE SIX AVRIL DEUX-MILLE-VINGT-TROIS A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JEAN-DE-VEDAS EN SALLE DES GRANGES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FRANCOIS RIO, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU TRENTE MARS DEUX-MILLE-VINGT-TROIS ET D'UNE CONVOCATION COMPLEMENTAIRE EN DATE DU TRENTE ET UN MARS DEUX-MILLE-VINGT-TROIS.

PRESENTS : M. RIO, Mme FABRY, M. PLAUTIN, M. PIOT, Mme BRUEL, M. VAN LEYNSEELE, Mme PENA, M. HIVIN, M. TREPRAU, M. BRUGUIERE, Mme PASSERAT DE LA CHAPELLE, Mme BIANCO CHAINE, M. QUINTIN, M. LEFEVRE, Mme RIMBERT, M. BLANCHARD, Mme DE ROBERT DE LAFREGEYRE, M. ROBIN, M. BOISSEAU, M. THEOL, Mme ROLLAND, M. FONTVIEILLE, Mme OMS, M. DE BOISGELIN, Mme VESSIOT.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme MAURIN donne procuration à M. RIO, Mme MOUGIN donne procuration à Mme RIMBERT, M. WALCZACK donne procuration à M. HIVIN, M. CADIOU donne procuration à Mme ROLLAND, Mme MYSONA donne procuration à Mme OMS, M. SIGAUD donne procuration à M. BRUGUIERE, Mme RANAIVO donne procuration à Mme BRUEL.

ABSENT : Mme FERRAI

M. Richard PLAUTIN a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : Adhésion au Groupement des Entreprises Françaises dans la Lutte contre le Cancer (GEFLUC) Occitanie

Les actifs suivis pour un cancer sont de plus en plus nombreux dans le monde du travail ce qui oblige à concilier cancer et travail pour préserver le lien social et diminuer l'impact de la maladie pour les employeurs et pour les agents tant au niveau professionnel que personnel.

Le Gefluc Occitanie est une association loi 1901 à but non lucratif, membre de la Fédération Nationale des Gefluc, reconnue d'utilité publique et labellisée Don en Confiance.

Depuis 1977, le Gefluc Occitanie œuvre pour la lutte face au Cancer. Il dispose d'un portefeuille d'actions concrètes à destination des employeurs en matière de prévention, de solidarité et de soutien dans le but d'améliorer la qualité de vie.

Ainsi, l'association propose :

- ✓ Le déploiement d'actions de prévention et de sensibilisation au dépistage des cancers en faveur des agents de collectivité ;
- ✓ L'accompagnement de la collectivité dans la prévention du cancer ;

- ✓ L'accompagnement de tout agent de la collectivité qui serait diagnostiqué avec un cancer.

Le montant de l'adhésion pour l'année 2023 est fixé à 3 000 €.

Dans le cadre de la politique de prévention des risques professionnels et de la qualité de vie au travail menée en faveur des agents de la collectivité depuis le début du mandat, les actions proposées par l'association s'inscrivent pleinement dans ces objectifs.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :

- D'ADHERER à l'association GEFLUC Occitanie conformément à la convention jointe en annexe,
- D'APPROUVER le montant de l'adhésion fixé à 3 000 € pour l'année 2023,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité cette délibération par :

- 32 voix pour.

**Richard PLAUTIN**  
Secrétaire de séance



**François RIO**  
Maire de Saint-Jean-de-Védas



Certifié exécutoire compte tenu de :

sa transmission en préfecture le 13/04/2023

et de sa publication le 14/04/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours par courrier ou via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.